

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, ouvre la séance à 18h30. Il excuse Messieurs GRENIER, Echevin et MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS.

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, et Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, demandent l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- **INFORMATIONS A LA POPULATION CONCERNANT LES RISQUES DE BLACKOUT**

Messieurs MARIQUE, Conseiller MR, et HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, demandent l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- **ETAT DU MINI STADE DE PRESLES – POUR INFORMATION**

Messieurs MARIQUE, Conseiller MR, et HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, demandent l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- **REPARTITION DES COMPETENCES AU SEIN DU COLLEGE COMMUNAL – POUR INFORMATION**

Messieurs MARIQUE, Conseiller MR, et KAYA, Conseiller ENSEMBLE, demandent l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- **AIRE DE JEUX – POUR INFORMATION**

Messieurs SIDIS, Conseiller MR, et CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, demandent l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- **PASSAGE POUR PIETONS DEVANT LES ECOLES – POUR INFORMATION**

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, et Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, demandent l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- **RUISSEAU DU RY – POUR INFORMATION**

Messieurs SIDIS, Conseiller MR, et GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demandent l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- **COMITE DES RIVERAINS D'APERAM – POUR INFORMATION**

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, et Madame MAHIEU, Conseillère ENSEMBLE, demandent l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- **PISCINE DE FARCIENNES AUCUNE SOLUTION EN VUE ? – POUR INFORMATION**

Messieurs SIDIS, Conseiller MR, et CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, demandent l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- **GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE – POUR INFORMATION**

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- **VANDALISME A LA CITE SOLAIRE A PRESLES LE 18 SEPTEMBRE DERNIER**

SEANCE PUBLIQUE

1. INTERCOMMUNALE ICDI – MODERNISATION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE PONT-DE-LOUP – PRESENTATION DU PROJET AU CONSEIL

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne la parole à Messieurs BOUCHAT, Directeur Général, TELLER, Directeur Technique et GOSSELIN, Responsable de l'Unité de Valorisation Energétique.

2. REGIE COMMUNALE AUTONOME

A) COMPTES ET BILANS 2013 – POUR APPROBATION

B) RAPPORT D'ACTIVITES 2013 – POUR INFORMATION

C) DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES – POUR DECISION

Monsieur LAMBOTTE, Commissaire-Réviseur, présente les comptes et bilans et donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, fait savoir que pour lui, ce point est un des points les plus importants de cette séance du Conseil communal. Il rappelle que la création de la Régie Communale Autonome a été approuvée par tout le monde, mais que depuis toujours, le MR et le groupe ENSEMBLE ont formulé diverses remarques, ayant trait aux aspects suivants :

- la dimension des halls est démesurée par rapport aux besoins et aux moyens ;
- il y a un sous-financement évident par la Commune ;
- sans avoir quoi que ce soit à reprocher aux compétences des personnes qui la composaient, l'ancienne équipe de gestion ne correspondait pas aux besoins ;
- il y avait de l'opacité dans la gestion.

Lors de l'été 2013, il a annoncé à la RCA qu'il informait le Parquet par rapport au manque de transparence dans cette gestion.

A partir de ce moment, il a pu constater que le Collège ne laissait plus faire non plus.

A l'heure actuelle, il dresse le constat suivant :

- les halls sont là ;
- en ce qui concerne l'équipe, elle a été reconstituée, avec des profils cohérents, correspondant aux besoins ;
- par rapport à l'opacité, depuis 10, 11 mois, il n'a pas de remarques à formuler, les choses se passent bien. C'est pour cette raison qu'il n'aura pas de problème à approuver les plans et budgets 2014-2015.

Mais il subsiste 2 points :

- le compte 2013 : il a été validé par la nouvelle équipe, donc il estime avoir la garantie que ça a été bien fait, mais il existe malgré tout un doute pour 10 mois sur 12 liés à l'ancien fonctionnement.
Le Parquet ayant été saisi du dossier, il ne peut donner décharge aux anciens administrateurs.
C'est la raison pour laquelle il ne s'opposera pas à voter les comptes et bilan : il s'abstiendra pour 2013.
- les moyens de fonctionnement de la Régie : si l'on veut maintenir un accès aux sportifs à un coût raisonnable, il faudra que la Commune assume un déficit plus grand qu'avant, le temps que la machine soit relancée et que l'on trouve d'autres moyens.
Selon lui, on est déjà à 170.000 € de déficit d'exploitation, donc il faut que la Commune assume ces pertes.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, rappelle que le groupe ENSEMBLE, en 2013, s'était quant à lui retiré du Conseil d'Administration de la Régie et que par conséquent, il s'abstiendra de voter les comptes et bilan 2013.

Il partage l'idée du MR, selon laquelle il faut que la Régie ait les moyens humains et financiers pour fonctionner, et il estime qu'en ce qui concerne ces moyens humains, on est enfin en ordre.

C'est la raison pour laquelle le groupe ENSEMBLE désigne à nouveau 2 administrateurs et approuvera le budget 2014.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, rappelle que le Collège aussi a voulu mettre un terme à l'opacité dans la gestion de la RCA.

Monsieur LAMBOTTE, Commissaire-Réviser, précise qu'il certifie une image fidèle des comptes, mais uniquement sur base de ce qui lui a été présenté. Il ne porte pas de jugement sur la gestion.

Il rappelle le rôle des autres commissaires aux comptes, qui doivent procéder à des examens plus précis sur l'exigibilité des dépenses.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, estime que c'est la première année que les commissaires ont été avisés de réunions relatives aux comptes et que précédemment, ils n'étaient pas invités ni même informés.

Le point A est admis par 11 oui et 8 abstentions (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ, KAYA et SIDIS).

Le point C est scindé : décharge aux administrateurs d'une part, et décharge aux commissaires d'autre part.

Le point C (décharge aux administrateurs) est refusé par 11 non et 8 abstentions (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ, KAYA et SIDIS).

Le point C (décharge aux commissaires) est admis par 12 oui, 1 non (Mme OZEN) et 6 abstentions (Mrs CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ et KAYA).

(voir délibération) – folio

3. REGIE COMMUNALE AUTONOME –

A) BUDGET 2014 – POUR INFORMATION
B) PLAN D'ENTREPRISE 2014 – POUR APPROBATION
C) BUDGET 2015 – POUR APPROBATION

Monsieur TAVERNINI, Echevin, présente Madame HENRY, Gestionnaire de la RCA, laquelle donne ensuite les explications sur le budget 2014 et le plan d'entreprise 2014, lequel comprend un plan marketing, analysant les missions de la RCA et ce qui se fait sur le marché, afin de développer la Régie et soulager la Commune.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, demande quelles sont les grandes lignes, les grands projets, les éléments essentiels sur lesquels elle va mettre l'accent.

Madame HENRY, Gestionnaire de la RCA, expose que son premier but à atteindre, c'est la rentabilité des activités organisées. Elle ne veut pas faire des activités qui ne rapportent pas. Elle ne veut pas nécessairement faire beaucoup, mais elle veut que ce qui sera fait soit rentable. Elle a également comme objectif de redresser l'image de la RCA.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, tient à préciser que la différence qui existe entre le budget 2014 et le budget 2015, au poste relatif aux charges du personnel, s'explique par le fait que cette charge est estimée pour une année complète en 2015, alors qu'elle n'a été que partielle pour 2014. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation intrinsèque de la charge, mais uniquement d'une proportion par rapport aux mois concernés.

Les points B et C sont admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

4. REGIE COMMUNALE AUTONOME – DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, propose deux administrateurs : Messieurs HUCQ et GROLAUX. Il n'est pas sûr que la démission de Monsieur GERACI ait été officialisée. Lorsque ce sera le cas, le groupe ENSEMBLE proposera un troisième représentant.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, soulève le problème d'incohérence des statuts : d'un côté, un membre ne serait pas démissionnaire tant qu'il n'a pas été remplacé, et d'un autre côté, après trois absences à des réunions du Conseil d'administration, le membre est démissionnaire de plein droit.

Il souhaite que cette ambiguïté soit levée, par une modification prochaine des statuts. Selon les statuts, Monsieur GERACI ayant été absent plus de trois fois, il faut considérer qu'il est démissionnaire de plein droit.

La délibération est corrigée : à l'avant-dernière ligne, il faut lire « ENSEMBLE » et non « ENSEMBLES » et il s'agit du chef de groupe, non pas du CDH, mais du groupe ENSEMBLE.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

5. ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL – POUR NOTIFICATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

(voir délibération) – folio

6. PATRIMOINE COMMUNAL – SAR/C226 « MENONRY » – PAIEMENT D'UNE INDEMNITE PROVISOIRE – CIRCONSTANCE IMPREVUE ET IMPERIEUSE – RISQUE DE PREJUDICE – ADMISSION DE LA DEPENSE – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications : dans sa décision, le juge de paix a fixé l'indemnité à un montant plus élevé que celle qui a été payée suivant l'estimation du Comité d'Acquisition d'Immeubles.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, précise qu'on ne peut que voter positivement sur l'admission de la dépense puisque la Commune avait reçu une citation.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, concède que la Commune ne peut se soustraire à ce jugement, quelle que soit sa position : on est bien face à une dépense non budgétée par le Collège mais qu'il faut payer.

Toutefois, il s'étonne du délai dans lequel le paiement est intervenu et le point a été inscrit au Collège et au Conseil communal. En effet, le jugement date du 17.07.2014, la Commune le reçoit par un courrier de son avocat le 28.07.2014, et le paiement devait intervenir pour le 17.08.2014. Le point n'a pas été inscrit au Conseil du 25.08.2014, et il a fallu un courrier du 26.08.2014 et une citation en référés pour que le Collège se prononce le 04.09.2014.

Il marque son accord sur le fait que la commune doit payer, mais il estime que l'urgence n'est pas due aux circonstances mais uniquement parce que le point n'a pas été présenté à temps. C'est la raison pour laquelle il s'abstiendra.

Le point est admis par 17 oui et 2 abstentions (Mrs MARIQUE et SIDIS).

(voir délibération) – folio

7. PATRIMOINE COMMUNAL – SAR/C226 « MENONRY » – INDEMNITES PROVISOIRES – ACTION EN REVISION – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications : le Collège a rencontré l'avocat de la Commune ce jour, lequel conseille d'introduire une action en révision. L'expertise sur laquelle s'est basée le juge pose problème, et il convient de demander une contre-expertise.

L'estimation retenue par le juge est exagérée : le montant qu'elle a déterminé est manifestement trop important par rapport à la valeur du site, et il ne pourra être que réduit. Le Conseil de la Commune estime que cette action en révision a 8 chances sur 10 d'aboutir à une décision favorable pour la Commune.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, demande si l'on a des éléments techniques par rapport à l'estimation des déchets.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, s'étonne de cette procédure judiciaire étant donné qu'il y avait eu de nombreuses réunions avec la propriétaire et qu'à l'époque, il semblait possible de résoudre le dossier à l'amiable.

Monsieur DAUVIN, Conseiller PS, expose qu'en effet, il y avait eu des tentatives d'arrangement à l'amiable. La propriétaire semblait avoir accepté du bout des doigts la proposition de la Commune mais elle s'est ensuite rétractée puisqu'elle a consulté un avocat. La Commune n'a pas eu d'autre choix d'en prendre un aussi.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, rappelle que si l'on veut aller en révision, il faut un nouveau rapport d'expertise.

Madame OZEN, Echevine, signale qu'en effet, des éléments et un éclairage nouveaux seront apportés dans cette affaire, pour justifier un montant d'indemnité moindre.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande quel est l'espoir que l'on peut avoir d'aller et de gagner en appel sans cartouche nouvelle. Selon lui, il faut apporter quelque chose de nouveau.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, explique que c'est justement pour cette raison que l'on va demander une contre-expertise.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, précise que le délai pour introduire l'action est de 2 mois à dater de la notification, par l'expropriante. La Commune n'a évidemment pas notifié, mais il faudrait malgré tout vérifier que le Comité d'Acquisition, de son côté, n'a pas non plus notifié la décision.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

8. CENTRE CULTUREL D'AISEAU-PRESLES – CONTRAT PROGRAMME – AVENANT N° 2 – POUR APPROBATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

9. CENTRE CULTUREL REGIONAL DE CHARLEROI « L'EDEN » CONTRAT PROGRAMME 2009-2012 – AVENANT N° 3 – POUR APPROBATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

10. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE – APPLICATION DU BAREME DANS LE CADRE DE LA REFORME DES GRADES LEGAUX – TUTELLE SPECIALE D'APPROBATION – POUR DECISION.

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications : il s'agit de l'application de la Directive relative aux barèmes des grades légaux, suite à la réforme, leur donnant plus de responsabilités.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, souhaite savoir pourquoi il a fallu un tel délai pour soumettre cette délibération à la tutelle étant donné que le CPAS a pris sa décision le 26.03.2014.

Il est précisé qu'il s'agit bien d'une proportion, d'un pourcentage du montant appliqué à la Commune.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

11. REDEVANCE SUR LA TARIFICATION DU SALON COMMUNAL « DINS LES COURTIS ».- EXERCICES 2014 A 2019.- POUR DECISION.-

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, soulève une erreur : la caution des associations, qui avait pourtant été fixée, comme pour tout le monde, à 250 €, passerait ici à 100 €. Il y a lieu de corriger cette erreur et de prévoir un montant de 250 € pour tous.

Monsieur STANDAERT, Conseiller PS, ne trouve nulle part la possibilité, pourtant prévue au contrat, d'acheter des sacs poubelles oranges. Cette mention sera ajoutée.

Par rapport aux désistements, il semble plus logique de prévoir une indemnité proportionnelle, un pourcentage : il sera donc également dû 30 % de la redevance en cas de désistement pour les privés.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, estime qu'au vu du prix demandé, il faudrait au minimum aménager le parking.

Le point, avec ses 3 modifications (caution, sacs poubelles et désistement), est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

12. FABRIQUE D'EGLISE SAINT JOSEPH A ROSELIES – BUDGET – EXERCICE 2015 – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 15 oui et 4 abstentions (Mr FERSINI, Mme OZEN, Mrs TAVERNINI et STANDAERT).

(voir délibération) – folio

13. FABRIQUE D'EGLISE SAINTE MARIE D'OIGNIES – BUDGET – EXERCICE 2015 – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 15 oui et 4 abstentions (Mr FERSINI, Mme OZEN, Mrs TAVERNINI et STANDAERT).

(voir délibération) – folio

14. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT MARTIN A AISEAU – BUDGET – EXERCICE 2015 – POUR DECISION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 15 oui et 4 abstentions (Mr FERSINI, Mme OZEN, Mrs TAVERNINI et STANDAERT).

(voir délibération) – folio

15. MARCHE DE FOURNITURES POUR LA MISE A DISPOSITION ET L'ENTRETIEN DU PARC COPIEURS DES DIFFERENTS SERVICES ET DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE D'AISEAU-PRESLES

A) PRINCIPE – POUR DECISION

B) CAHIER DES CHARGES – POUR APPROBATION

C) MODE DE PASSATION DU MARCHE – POUR DETERMINATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, pose deux questions :

- il suppose que le prix correspond bien au prix annuel multiplié par le nombre d'exercices ;
- il se demande comment et pourquoi on arrive à un prix forfaitaire et un prix à la copie.

Il est répondu qu'il s'agit d'un forfait pour x copies, et qu'au-delà de ce nombre, un prix est fixé par copie supplémentaire.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, veut s'assurer que tout est bien compris dans les 74.000 €.

Le contrat débiterait le 01.01.2015, pour une durée de 48 mois, mais il existe une erreur puisqu'à un autre endroit, il est stipulé qu'il court jusqu'au 31.12.2019.

Si l'on passait à un contrat sur 5 ans, on atteindrait 92.000 € : il ne serait donc plus possible de recourir à la procédure négociée sans publicité.

Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, précise que souvent, ce type de contrat de leasing est conclu pour 3 ans.

Le point, corrigé en ce qui concerne le terme (31.12.2018), est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

16. MARCHE DE FOURNITURES POUR LE LEASING OPÉRATIONNEL DE VÉHICULES

A) PRINCIPE – POUR DÉCISION

B) CAHIER DES CHARGES – POUR APPROBATION

C) MODE DE PASSATION DU MARCHÉ – POUR DETERMINATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

17. MARCHE PUBLIC – ACQUISITION MOBILIER DE BUREAU POUR LE SERVICE TECHNIQUE

A) ACHAT – POUR DECISION

B) CAHIER SPECIAL DES CHARGES – POUR APPROBATION

C) MODE DE PASSATION DE MARCHE – POUR DETERMINATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Après le vote Monsieur STANDAERT, Conseiller PS, rappelle que ce genre de marché peut être passé avec le SPW. Il ajoute que c'est la dernière fois qu'il vote positivement si à l'avenir le SPW n'est pas consulté.

(voir délibération) – folio

18. ENERGIE – BIOMETHANISATION – PROGRAMMATION 2007-2013 DES FONDS STRUCTURELS (FEDER) - CONSTRUCTION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE INFRASTRUCTURE DE BIOMETHANISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE INFRASTRUCTURE DE BIOMETHANISATION ET CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR – DECOMPTE FINAL DES TRAVAUX AU MONTANT DE 3.144.341,67 € HORS TVA – POUR APPROBATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, souhaiterait obtenir une comparaison par rapport à l'estimation initiale. Il demande quelle est la part supportée par la Commune dans cette augmentation.

Monsieur DAUVIN, Conseiller PS, expose que la différence est à charge de la Commune. Le dépassement de 412.000 € est exclusivement supporté par la part communale.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, souligne qu'au départ, le subside octroyé était plus important que ce qui était souhaité, et que la Commune n'a pas demandé l'entièreté mais que finalement, la Commune y perd puisque le dépassement est uniquement à sa charge.

Monsieur DAUVIN, Conseiller PS, explique que ce dépassement ne pouvait être anticipé : il a pour causes des révisions de prix et des découvertes imprévisibles en sous-sol.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, fait savoir, en ce qui concerne l'infrastructure de biométhanisation, qu'à l'heure actuelle, les essais sont en cours et que l'on devrait prochainement procéder au basculement.

A la demande de Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, Monsieur DAUVIN, Conseiller PS, répond que ce basculement peut être espéré dans un ou deux mois.

Par rapport aux odeurs senties récemment, il est expliqué que depuis 2 ans, du maïs agricole était stocké, sous bâche, et que c'est lorsqu'on a débâché pour le mettre dans les silos que les odeurs ont été perçues. Depuis, il n'y en a plus eu.

Le point est admis par 18 oui et 1 abstention (Mme OZEN).

(voir délibération) – folio

19. ENERGIE – BATIMENTS COMMUNAUX – ECOLE PRESLES – ETUDE POUR LA MISE EN CONFORMITE AUX NORMES DE SECURITE INCENDIE.

A). PRINCIPE – POUR DECISION

B). CAHIER SPECIAL DES CHARGES – POUR APPROBATION

C). MODE DE PASSATION DE MARCHE – POUR DETERMINATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

20. CIMETIERE – FUNERAILLES ET SEPULTURES – AMENAGEMENT, MISE EN CONFORMITE ET EMBELLISSEMENT DES CIMETIERES WALLONS ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE FUNERAIRE D'IMPORTANCE HISTORIQUE LOCALE – POUR DECISION

A) NOUVEAU CAHIER SPECIAL DES CHARGES – POUR APPROBATION

B) MODE DE PASSATION DE MARCHE – POUR DETERMINATION

C) DEMANDE DE PROLONGATION DE DELAI – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications : la tutelle a à nouveau imposé une modification du Cahier Spécial des Charges. Ainsi, le soumissionnaire ne doit plus, maintenant, légaliser sa signature.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande s'il existe des chances d'avoir des candidats.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond qu'on l'espère.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

21. AME - VEHICULES COMMUNAUX - DEMANDE DE TRANSPORT – PISCINE - ECOLE SAINT-JOSEPH A PRESLES – POUR INFORMATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, fait savoir que le Collège, qui avait dans un premier temps refusé d'accéder à la demande de l'Ecole Saint-Joseph, a eu raison de revenir sur sa décision. Pour lui, il s'agit bien d'un avantage social autorisé, selon la jurisprudence des Cours d'appel.

Madame GEERAERTS, Echevine, explique que le Collège avait initialement refusé au motif que les élèves des écoles communales, eux, ne se rendaient plus à la piscine.

(voir délibération) – folio

22. AME - ENSEIGNEMENT - COPALOC – RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA DELEGATION CSC-ENSEIGNEMENT DE LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE DE AISEAU-PRESLES – POUR INFORMATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, fait savoir qu'il n'a pas de remarque sur le fond mais il insiste sur la volonté déjà formulée en réunion, par plusieurs membres, de fixer les réunions en fin de journée ou en soirée, plutôt que durant les heures de bureau.

Madame GEERAERTS, Echevine, explique qu'il est difficile d'avoir les enseignants en fin de journée.

Monsieur STANDAERT, Conseiller PS, souligne que la délibération doit être corrigée : le Conseil communal n'est pas « réuni à huis clos ».

(voir délibération) – folio

23. AME – CLASSES DE DEPAYSEMENT – POUR DECISION

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications et expose la liste des classes où les élèves vont se rendre en 2014-2015. Elle précise qu'il s'agit de la dernière année où l'on procède de la sorte et elle rappelle qu'il s'agit d'initiatives des comités des parents.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

24. POINT SUPPLEMENTAIRE - INFORMATION A LA POPULATION CONCERNANT LES RISQUES DE BLACKOUT

Monsieur SIDIS, Conseiller MR et Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, donnent les explications.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, résume la note remise aux membres du Conseil suite à la réunion qui s'est tenue fin septembre avec le Gouverneur.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, précise qu'il ne faut pas confondre « commerçants » et « professions libérales » : les premiers auraient reçu des informations par rapport au risque de blackout, tandis que les seconds n'ont pas été informés.

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, a parcouru la note et reconnaît une certaine exhaustivité dans la réponse. Celle-ci ne le convainc cependant pas. Il insiste sur le fait qu'il n'est pourtant pas impossible que le risque de blackout se réalise et déplore les positions de certains conseillers tendant à minimiser l'urgence et l'importance de ce dossier.

Il formule quatre remarques :

- On peut constater la proactivité de l'autorité fédérale mais il reste encore beaucoup de questions en suspens, sur lesquelles il devient urgent d'obtenir des réponses ;
- il y aurait lieu d'en aviser davantage la population, ce qui n'est pas le cas jusqu'ici ;
- Il s'étonne, à la lecture de la note, de la teneur de l'article publié sur le site d'RTL (et intitulé « Risque de blackout : on s'éclairera à la bouse de vache et au lisier de porc ») qui semblait indiquer qu'Aiseau-Presles disposait d'une « solution miracle » au problème. Il s'avère qu'on en est bien loin. Il insiste sur le fait que la solution qui pourrait être apportée par la biométhanisation ne pourrait se faire que si l'on met en place un système permettant à l'infrastructure de fonctionner et relève que le Collège reconnaît lui-même que, quand bien même l'infrastructure fonctionnerait, elle ne pourrait accueillir qu'un nombre restreint de personnes.
- Dans la note remise aux conseillers, il estime que l'on minimise, enfin, le rôle de la Commune alors qu'il s'agit du pouvoir de proximité par excellence. Il demande qu'un minimum d'initiatives soient prises par Commune, en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, notamment le fédéral, afin de vérifier que les démarches à entreprendre par ces derniers (contact avec les médecins, identification des personnes « à risque », contact avec les entreprises et commerçants, etc.) ont effectivement été prises, notamment pour les personnes à risques (personnes âgées, personnes atteintes de problèmes de santé nécessitant des appareils électriques devant fonctionner en continu, etc.).

Il demande enfin s'il existe une cellule communale en charge du dossier et souligne les initiatives ECOWATT qui existent en France (notamment en Bretagne et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Il s'agit d'initiatives axées sur la prévention et la sensibilisation de la population aux risques de blackouts et de délestage qui fonctionnent sur le même modèle que le célèbre système « Bison Futé ». Il invite le Collège à s'en inspirer.

A sa demande de savoir s'il existe une cellule communale en charge de ce dossier, il est répondu que c'est le PLANU qui gère ce type d'événements.

Monsieur STANDAERT, Conseiller PS, suggère de revoir le PLANU et d'y intégrer le blackout, qui n'était sûrement pas prévu initialement.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, précise qu'il faut un by-pass, une pièce, pour lancer la bio de manière autonome en cas de coupure, et que le projet est actuellement à l'étude.

25. POINT SUPPLEMENTAIRE - ETAT DU MINI STADE DE PRESLES – POUR INFORMATION

Messieurs MARIQUE, Conseiller MR et HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, donnent les explications.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, signale que malgré sa dangerosité, le mini-stade est utilisé par l'Ecole Saint-Joseph.

Il souligne que les pelouses ont été tondues le jour-même, ce qui est une bonne chose.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, fait savoir que les grillages, jugés dangereux, vont être enlevés et que pour la suite, diverses options d'aménagement vont être étudiées.

26. POINT SUPPLEMENTAIRE - REPARTITION DES COMPETENCES AU SEIN DU COLLEGE COMMUNAL – POUR INFORMATION

Messieurs MARIQUE, Conseiller MR et HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, donnent les explications : ils ont inscrit ce point supplémentaire parce qu'ils ont eux-mêmes des difficultés à répondre aux questions que les citoyens se posent sur le sujet.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, rappelle et insiste sur le fait qu'en tout état de cause, il faut écrire et s'adresser au Collège, et non à un Echevin en particulier.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, invite à veiller à ce que le site de la Commune soit mis à jour.

27. POINT SUPPLEMENTAIRE - AIRE DE JEUX – POUR INFORMATION

Messieurs MARIQUE, Conseiller MR et KAYA, Conseiller ENSEMBLE, donnent les explications.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, fait savoir que le dernier contrôle VINCOTTE date de juillet 2013 et que suite à ce contrôle, certains modules ont été retirés, tandis que pour les autres, il a été remédié aux remarques formulées par l'organisme de contrôle.

28. POINT SUPPLEMENTAIRE - PASSAGE POUR PIETONS DEVANT LES ECOLES – POUR INFORMATION

Messieurs SIDIS, Conseiller MR, CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, donnent les explications.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, fait savoir qu'un marché est en cours pour le marquage au sol.

Il fait savoir qu'il trouve étrange que l'opposition ait ciblé uniquement les 2 écoles non communales.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, fait savoir que ce sont à ces deux endroits qu'on les voit le moins puisque devant les écoles communales, c'est en pierre.

Il est satisfait de voir qu'il suffit de poser une question au Conseil communal pour que la Commune agisse puisqu'en ce qui concerne Mont Chevreuil le passage pour piétons a été remis en couleur vendredi dernier, l'école Saint Joseph attend toujours!

En ce qui concerne l'école Mont-Chevreuil et les écoles de Presles, il y a lieu de vérifier les signaux limitant la vitesse à 30 km/h : ils seraient mal placés.

29. POINT SUPPLEMENTAIRE - RUISSEAU DU RY – POUR INFORMATION

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, et Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, donnent les explications.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, rappelle que ce ruisseau n'existe pas.

Monsieur DAUVIN, Conseiller PS, expose qu'il s'agit d'un vieux dossier, initié il y a 2 ans, et que les travaux de la SPGE sont en cours.

30. POINT SUPPLEMENTAIRE - COMITE DES RIVERAINS D'APERAM – POUR INFORMATION

Messieurs SIDIS, Conseiller MR, et GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, donnent les explications.

Le Directeur Général d'APERAM aurait reconnu qu'il y avait plus de production d'acier et donc plus de retombées de poussières blanches, de scories, de déchets.

La Commune a droit à 2 membres dans ce comité mais depuis 2010, il n'y en a plus qu'un. Ils insistent pour qu'un appel à candidatures soit lancé et qu'un deuxième membre soit désigné, comme cela a déjà été demandé à plusieurs reprises. S'il n'y a pas suffisamment de riverains dans le comité, on ne sait pas agir.

La prochaine réunion du comité a lieu en décembre donc, pour défendre les intérêts des Lupipontains et des habitants d'Aiseau-Presles en général, Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, insiste pour qu'on lance un appel à candidatures et souhaite un calendrier.

Il souhaite également que la zone de police assure correctement le relais entre les plaintes des riverains et les services de police appropriés – Cellule Environnement.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, fait savoir que le Collège a pris la décision : un appel à candidatures va être lancé, via un courrier toutes boîtes.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, insiste pour que l'ensemble du périmètre soit bien visé, par des toutes-boîtes et des affiches.

31. POINT SUPPLEMENTAIRE - PISCINE DE FARCIENNES AUCUNE SOLUTION EN VUE – POUR INFORMATION

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, et Madame MAHIEU, Conseillère ENSEMBLE, donnent les explications : Madame MAHIEU a été étonnée d'entendre que la Commune de Farciennes lançait un appel aux communes avoisinantes. Par ailleurs, elle est souvent interrogée par des parents qui souhaitent savoir pourquoi les élèves ne vont plus à la piscine, alors que la natation est importante dans l'apprentissage d'un enfant.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, fait savoir que se joindre au projet de Farciennes entraînerait des coûts importants pour la Commune d'Aiseau-Presles.

Il informe également que des contacts sont aussi pris avec Sambreville, qui a également des projets à l'étude.

Madame GEERAERTS, Echevine, fait savoir qu'elle a bien reçu le courrier du Comité des parents et qu'il y a été répondu. Elle informe qu'elle doit prochainement rencontrer Monsieur BAYET, Bourgmestre de Farciennes, et qu'elle a également des contacts avec Sambreville.

En COPALOC, l'alternative de la piscine de Nalinnes avait été évoquée, mais le transport était trop long. En ce qui concerne Auvelais, il n'y avait plus de tranches horaires disponibles. L'Ecole Saint-Joseph de Presles a pu avoir des plages parce qu'elle avait rentré sa demande beaucoup plus tôt.

32. POINT SUPPLEMENTAIRE - GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE – POUR INFORMATION

Messieurs SIDIS, Conseiller MR, et CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, donnent les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, fait remarquer que la Commission communale de l'Accueil n'a toujours pas été réunie. Si elle l'avait été, les remarques aujourd'hui formulées auraient pu être faites plus tôt au Centre Coordonné de l'Enfance. Il estime notamment que les parents ont à communiquer des renseignements trop précis et inutiles, qu'ils n'ont pas à donner eu égard au respect de la vie privée.

Madame GEERAERTS, Echevine, fait savoir qu'elle a également eu des retours de parents et des directeurs. Une réunion a donc été organisée avec le Centre Coordonné de l'Enfance, lors de laquelle ils ont expliqué qu'ils avaient utilisé un ancien document, qui répondait aux exigences de leur ancien pouvoir subsidiant, mais que l'année prochaine, il sera allégé.

En ce qui concerne les registres des enfants, il a été précisé au CCE qu'ils n'avaient pas à leur être donnés.

33. POINT SUPPLEMENTAIRE - VANDALISME A LA CITE SOLAIRE A PRESLES LE 18 SEPTEMBRE DERNIER

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, donne les explications : suite aux incidents du 18 septembre, il demande si des statistiques relatives à la criminalité existent pour la Cité et si des mesures précises vont être prises afin de lutter contre la criminalité dans ce quartier. Il attire l'attention sur le fait que, près de 3 semaines après les faits, les vitres brisées n'ont toujours pas été remplacées par Sambre et Biesme.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, signale qu'il a été avisé tout de suite des faits, qu'il s'est rendu sur place le lendemain et qu'il a immédiatement réagi envers Sambre & Biesme.

Sambre & Biesme a signalé que des mesures allaient être prises pour limiter les accès par un système de cartes, et que des caméras de surveillance allaient être installées dans les halls.

En ce qui concerne les contrôles et la sécurité, de manière générale, à la Cité solaire, la Commune ne cesse de signaler les problèmes à la Police, pour qui c'est aussi une priorité. Les statistiques seront communiquées lors de la prochaine Commission de Prévention et Sécurité et seront transmises à Monsieur SIDIS..

Il est ajouté que de grosses actions ont été menées par la Police sur le territoire, avec l'aide de l'hélicoptère, notamment en terme de lutte contre les stupéfiants.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, fait enfin savoir que suite aux contrôles réalisés de plus en plus fréquemment par la Police, des parents d'Aiseau Centre et de la Cité Sainte-Face veulent déposer plainte pour harcèlement. Il n'existe pas de plainte similaire pour la Cité Solaire.

En ce qui concerne la Cité Solaire, il est rappelé que des mesures avaient déjà été prises pour interdire les rassemblements.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, trouve ça dommage que le point soit déposé par Monsieur SIDIS. Il rappelle que la Commune a dû insister, en Conseil d'administration de Sambre & Biesme, pour que le marché relatif à la sécurisation des immeubles soit lancé le plus tôt possible.

34. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AOUT 2014 – POUR DECISION

Le procès-verbal du 25 août 2014 est approuvé par 16 oui et 3 abstentions (Mmes OZEN, TROTTA et Mr KAYA, excusés).

INTERPELLATIONS

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, signale qu'en février 2014, il avait sollicité l'inscription d'un point supplémentaire, portant sur le traitement des déchets hospitaliers. Le Conseil unanime avait opposé un refus et décidé d'introduire les recours nécessaires en cas d'octroi par l'autorité.

Suite à l'octroi du permis par le fonctionnaire technique, il a inscrit un point d'urgence au conseil du mois de mai, afin de s'assurer de l'introduction du recours auprès du Ministre DI ANTONIO. Là encore, le conseil s'est prononcé à l'unanimité.

La décision du Ministre vient de tomber : il rejette le recours.

Afin de pouvoir réagir dans le délai et de façon suffisamment motivée, il demande que les juristes de la Commune analysent la motivation d'un recours au Conseil d'Etat (délai de 60 jours) et qu'une réunion soit organisée, avant le prochain Conseil, avec les membres des trois groupes politiques, ainsi que les riverains concernés, pour qu'un point motivé soit déposé au prochain Conseil.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, souhaite que des dispositions soient prises pour que le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 30.06.2014 soit communiqué et soumis au prochain Conseil. Il rappelle qu'il s'agit de la seule pièce officielle, du seul document où les décisions sont actées.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, demande si la date du prochain Conseil a été fixée.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, espère pouvoir présenter le budget lors de cette prochaine séance, en novembre, mais ne peut pas encore se prononcer sur la date, qui dépendra de l'état d'avancement des travaux portant sur le budget.

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, s'étonne que le Conseil communal n'ait pas encore pu prendre connaissance des décisions de la Région wallonne concernant les projets présentés par Aiseau-Presles dans le cadre de l'ancrage communal 2014-2016 et demande, ce faisant, qu'un point soit donc inscrit en ce sens au prochain Conseil.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice Générale f.f.,

Le Bourgmestre-Président,

A. DARDENNE

J. FERSINI